Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 01/12/2005

Le Conseil a tenu un débat d'orientation public sur la stratégie i2010 de l'UE, sur la base d'un questionnaire proposé par la présidence. Il a adopté des conclusions qui soulignent l'importance de politiques plus ciblées, plus efficaces et mieux intégrées au niveau tant européen que national dans le domaine des TIC pour stimuler la croissance économique et la productivité, qui figurent au nombre des objectifs de Lisbonne.

Le Conseil invite la Commission à :

- veiller à la mise en œuvre intégrale du cadre réglementaire de 2002, qui prévoit notamment la réalisation d'analyses de marché par les autorités de régulation nationales;
- examiner l'impact de la convergence numérique sur la création, la diffusion et la distribution des contenus européens et, le cas échéant, présenter des propositions visant à promouvoir la qualité et la diversité du marché du contenu numérique, une utilisation accrue de la large bande et le développement des Réseaux de prochaine génération ("Next Generation Networks");
- encourager l'investissement dans la recherche et le développement (R&D) dans les TIC, ainsi que l'adoption plus large des TIC dans les secteurs public et privé, notamment au moyen des programmes-cadres de recherche et développement et des programmes pour la compétitivité et l'innovation de l'UE, en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- lancer, dès le début de l'année 2006, une stratégie efficace visant à mettre en place, avec l'appui de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, un espace européen de l'information sûr et sécurisé, basé sur des réseaux fiables ;
- encourager une utilisation efficace des TIC dans les services publics, comme dans le cas de l'administration en ligne ("eGovernment") et des services de santé en ligne ("eHealth"), par l'échange d'expériences et l'élaboration d'approches communes sur des questions clés telles que l'interopérabilité et l'utilisation efficace des normes ouvertes;
- préparer pour 2008 une initiative européenne sur la participation de tous à la société de l'information ("e-inclusion"), qui abordera des aspects tels que "l'e-accessibilité", l'égalité des chances, la culture numérique et les fractures régionales;
- soutenir les politiques d'éducation et de formation, de façon à ce que l'Europe possède les compétences nécessaires pour la recherche, l'innovation et l'utilisation des TIC;
- promouvoir l'interopérabilité et les normes ouvertes dans l'espace européen de l'information.

Les États membres sont invités à :

- définir des priorités pour la société de l'information, dans le cadre de leurs programmes nationaux de réforme ;
- veiller à une mise en œuvre rapide et exhaustive du cadre réglementaire européen pour les communications électroniques, qui prévoit notamment la réalisation d'analyses de marché;
- permettre une utilisation plus efficace et souple du spectre en coordonnant les stratégies en vue de favoriser l'innovation, la
- compétitivité, l'interopérabilité et la convergence ainsi que la création d'un marché unique dynamique pour les équipements et les services sans fil innovants;
- promouvoir le déploiement de réseaux avancés sans rupture via la mise en œuvre rapide de stratégies nationales visant à accroître la couverture du haut débit et l'accès aux multiplateformes et à favoriser l'adoption de ces technologies en recourant, le cas échéant, aux fonds structurels de l'UE ;
-

encourager une utilisation efficace des TIC par les services publics et les entreprises (en particulier les PME) ;

- encourager une utilisation efficace des TIC afin de construire d'ici à 2010 une société de l'information ouverte à tous, en réduisant les fractures numériques existantes et en évitant que de nouvelles ne se produisent, grâce à des moyens d'action nationaux;
- renforcer l'appui à la recherche et à l'innovation en encourageant les investissements privés et la coopération entre les programmes de recherche et d'innovation.

Le Conseil invite toutes les parties prenantes à :

- continuer à participer à un dialogue ouvert et constructif avec les États membres et la Commission, y compris lors de rencontres à haut niveau ;
- définir de nouveaux modèles économiques, des solutions technologiques innovantes et un système efficace d'autorégulation qui stimuleront la concurrence, renforceront la confiance des consommateurs dans les produits et services liés aux TIC et favoriseront l'instauration d'un environnement Internet plus sûr à l'échelle mondiale;
- intensifier l'intégration des TIC dans les processus d'entreprise, au moyen d'application innovantes et interopérables en matière de TIC, de la normalisation, de changements structurels et de compétences renforcées, afin de tirer pleinement profit des TIC.

Dans le même contexte, le Conseil a adopté des conclusions sur l'e-accessibilité. Il a reconnu que l'accès aux TIC a un effet bénéfique sur les perspectives d'emploi et la qualité de vie des personnes handicapées et des personnes âgées et invité toutes les parties prenantes à :

- favoriser l'accès aux TIC et l'accessibilité aux technologies courantes pour les personnes handicapées et les personnes âgées, en vue de trouver des solutions interopérables d'un État membre à l'autre;
- élaborer des initiatives communautaires et nationales en faveur de l'e-accessibilité, participer à ces initiatives et les soutenir, en vue d'améliorer la disponibilité des produits et services accessibles dans le domaine des TIC et leur compatibilité avec les technologies d'assistance;
- répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées à l'égard des produits et services liés aux TIC et les associer, elles-mêmes comme les organisations qui les représentent, au processus d'élaboration de ces produits et services.